

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1034  
17 août 2006

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE TRENTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 17 août 2006, à 10 h 15

Présidence: M. Ousmane CAMARA (Sénégal)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1034<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je veux d'emblée accueillir chaleureusement parmi nous, à la présente séance plénière, les messagers de la paix de Nagasaki et les citoyens de cette ville qui les accompagnent. Comme les années précédentes, les étudiants de Nagasaki sont venus apporter au Service de Genève du Département des affaires de désarmement des pétitions en faveur de l'abolition des armes nucléaires. Ces pétitions, qui sont adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ont été signées par des milliers d'étudiants de Nagasaki et d'Hiroshima. Il est encourageant de constater que les jeunes Japonais manifestent depuis des années un vif intérêt pour les questions touchant la limitation des armements et le désarmement ainsi que pour les travaux de notre Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine, et l'Ambassadeur de Belgique, M. François Roux. En outre, je ferai moi-même une déclaration, la présidence sénégalaise arrivant à son terme.

Mais avant d'entamer nos travaux, je souhaite prendre congé de l'un de nos collègues, l'Ambassadeur François Roux, qui va quitter Genève tout prochainement pour prendre de nouvelles fonctions. L'Ambassadeur Roux, arrivé à Genève il y a deux ans seulement, a néanmoins apporté pendant cette brève période des preuves convaincantes de ses talents de diplomate et de son autorité remarquable. Bien que la plus grande partie de ses responsabilités n'ait pas concerné cette enceinte, sa participation aux travaux de la Conférence a été appréciée de tous. Je lui souhaite donc, au nom de la Conférence, un plein succès et beaucoup de satisfaction dans ses futures fonctions.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, je souhaiterais formuler un peu tardivement quelques observations sur les garanties de sécurité.

Les garanties de sécurité sont l'une des deux questions les plus cruciales qui aient été soulevées depuis l'ouverture des négociations relatives au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, comme d'autres questions liées au désarmement nucléaire, celles des garanties de sécurité n'ont pas encore été entièrement réglées. Les avis sont partagés sur le point de savoir où nous en sommes sur ce plan – les États entrent dans une polémique dès qu'ils en ont l'occasion, à la Conférence du désarmement ou lors des Conférences d'examen du TNP: en bref, certains estiment que le verre est à moitié plein et d'autres le voient à moitié vide.

Mon intention aujourd'hui n'est nullement d'avoir le dernier mot dans ce débat. Je souhaiterais simplement appeler votre attention sur quelques aspects importants en rapport avec les garanties de sécurité. Tout d'abord, il convient de se poser la question suivante: dans quelle mesure la recherche d'exigences élevées en matière de garanties de sécurité négatives est-elle nécessaire? En 1995, il a été convenu, dans le cadre des travaux relatifs au TNP, que des mesures supplémentaires devaient être adoptées dans le domaine des garanties de sécurité négatives, c'est-à-dire des mesures ayant une plus grande portée que la résolution 984 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les déclarations des États dotés d'armes

(M. Mine, Japon)

nucléaires, qui avaient été publiées avant la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Il a également été convenu en 1995 que ces mesures pourraient prendre la forme d'un instrument juridiquement contraignant au plan international. En 2000, il a été reconnu, en outre, que des garanties de sécurité juridiquement contraignantes renforceraient le régime de non-prolifération nucléaire.

Dans ces accords, les négociateurs semblent avoir choisi soigneusement les termes qu'il fallait pour que les États parties puissent demander plus tard quel était en fait le but recherché par la communauté internationale. Je souhaiterais mettre en lumière quelques points sur lesquels les États parties ne doivent avoir aucun doute, afin de pouvoir passer à l'étape suivante. On considère généralement qu'il existe deux types de garanties de sécurité: les garanties positives et les garanties négatives. Les secondes sont-elles meilleures et plus fiables que les premières? À ce propos, il convient de se demander si un instrument juridiquement contraignant au plan mondial peut être véritablement efficace comparé aux instruments régionaux tels que ceux que comportent les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, compte tenu du fait que les conditions de sécurité varient d'un pays à l'autre.

S'agissant de négociations sur des garanties de sécurité négatives, certains pays ont dit qu'ils doutaient que la Conférence du désarmement ou le TNP soient le cadre le mieux adapté pour des négociations, étant donné que les bénéficiaires de ces garanties doivent être explicitement désignés. Cependant, d'autres questions plus fondamentales doivent retenir notre attention: les garanties de sécurité sont censées être accordées à des États non dotés d'armes nucléaires, mais la notion d'État non doté d'armes nucléaires est-elle claire dans le contexte de telles garanties? Les pays qui disent posséder l'arme nucléaire peuvent-ils prétendre à de telles garanties? De même, un pays qui ne reconnaît pas ni ne nie être en possession d'armes nucléaires a-t-il le droit d'y prétendre? Qu'en est-il d'un État qui aurait l'intention d'acquérir des armes nucléaires, s'il en est? Ou alors doit-on accorder le statut d'État quasi nucléaire aux pays qui ont effectué des essais d'armes nucléaires ou qui affirment en détenir? Dans ce cas, cela n'aurait-il pas des répercussions catastrophiques sur l'intégrité du TNP? Je n'ai pas d'avis tranché sur ces questions. Ces interrogations sont de toute évidence importantes mais je ne suis pas apte à y répondre aujourd'hui, aussi souhaiterais-je les laisser ouvertes pour le moment.

Nous sommes d'avis que les garanties de sécurité ne devraient pas dépendre uniquement d'engagements officiels – positifs ou négatifs, à caractère juridique ou politique – mais aussi d'activités de sensibilisation à la vraie nature des armes nucléaires. À cet égard, l'inhumanité des armes nucléaires a été largement démontrée grâce aux efforts déployés par les *hibakusha*, les rescapés de la catastrophe causée par l'arme nucléaire, et par l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice. Ces efforts et cet avis consultatif ont largement contribué à sensibiliser l'opinion, mais la tendance générale de cette dernière est malheureusement d'oublier les horreurs du passé. En outre, il n'y aura bientôt plus d'*hibakusha*, leur moyenne d'âge étant à présent de près de 74 ans. Il est donc urgent que la communauté internationale fasse connaître ce qu'ils ont enduré aux générations futures. Nous devons poursuivre et intensifier nos efforts afin d'ouvrir les yeux du public et des décideurs sur la véritable nature des armes nucléaires.

(M. Mine, Japon)

À ce propos, je souhaiterais rappeler l'importance de l'éducation dans le domaine du désarmement. Le terme «éducation» peut paraître trop étroit pour englober tout l'éventail des moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la sensibilisation à la question du désarmement. Il s'agit non seulement de mener des activités de sensibilisation dans les écoles, mais aussi d'organiser des conférences et réunions publiques, des cours de formation à l'intention des diplomates, des séminaires et d'autres activités tendant à favoriser une prise de conscience du caractère monstrueux des armes nucléaires.

Cette année, une nouvelle manifestation a été organisée à Hiroshima: un groupe composé essentiellement d'acteurs amateurs venus de l'étranger a joué une pièce exprimant les horreurs de la bombe atomique. Ce spectacle a non seulement captivé le public, mais aussi aidé les personnes qui n'avaient de ces événements qu'une connaissance théorique limitée à mieux comprendre les effets des armes nucléaires. Cette année également, nous avons le plaisir d'inviter au Japon les boursiers du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous accueillons également avec satisfaction la venue des «petits ambassadeurs de la paix» de Nagasaki, qui font connaître les souffrances des *hibakusha* et s'efforcent de mettre le monde en garde contre les armes nucléaires. Nous apprécions tous ces efforts et réaffirmons notre détermination à faire progresser la sensibilisation, qui peut être un moyen plus rapide et concret d'obtenir des garanties de sécurité.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur du Japon pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Belgique, M. François Roux.

M. ROUX (Belgique): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la manière dont vous avez conduit nos travaux et de vous exprimer mes remerciements pour les paroles aimables que vous avez eues en début de séance à mon égard.

L'avenir de la Conférence du désarmement se présente aujourd'hui sous de biens meilleurs auspices que lorsque j'y ai pris part pour la première fois, il y a un peu plus de deux ans. En effet les efforts concertés de nos six Présidents successifs au cours de la présente session, auxquels je tiens à rendre hommage aujourd'hui, nous ont permis d'établir, dans la cohérence et la continuité, un calendrier de débats structurés et approfondis. Les bénéfices de cette initiative sont déjà perceptibles: nous nous sommes probablement ainsi rapprochés d'une meilleure compréhension de nos positions et priorités respectives et, partant, d'un consensus possible qui permettra enfin à la Conférence d'assumer de nouveau pleinement sa vocation d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Notre Conférence ne devrait pas laisser échapper cette occasion de contribuer à un multilatéralisme répondant efficacement aux défis considérables qui se posent en matière de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération. Il y va de l'autorité de cette assemblée à laquelle mon pays, la Belgique, demeure très attaché.

L'approche de la Belgique, puisque c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui, est encore et toujours volontariste. Nous l'avons démontré ici, notamment en développant avec l'Algérie, le Chili, la Colombie et la Suède la célèbre initiative dite des cinq Ambassadeurs, dans laquelle l'un de mes prédécesseurs, l'Ambassadeur Lint, a joué un rôle actif. La Belgique continuera à participer activement à toute forme de concertation susceptible de contribuer à la réalisation

(M. Roux, Belgique)

d'un consensus sans préjugés, de manière progressive et concrète, en vue de réaliser des résultats tangibles.

Une occasion nous est actuellement offerte de progresser concrètement vers la négociation du célèbre traité sur les matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Il s'agit d'une question qui revêt pour la Belgique une importance prioritaire, importance qui ne diminue nullement celle que nous attachons également à d'autres questions que la Conférence est appelée à aborder dans le cadre d'un ordre du jour équilibré. Je voudrais rappeler les importantes paroles prononcées ici même par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, le 21 juin – je les cite dans la langue dans laquelle elles ont été prononcées, c'est-à-dire la langue de Shakespeare:

*L'orateur poursuit en anglais.*

«It is long overdue for this negotiating body to abandon the all-consuming linkages that have dominated our approach in recent years and get down to substantive work.» (Il y a longtemps que cette instance de négociation aurait dû abandonner les couplages qui absorbaient tout son temps et qui ont dominé ses travaux ces dernières années pour s'atteler aux questions de fond.)

*L'orateur reprend en français.*

Les négociations sur ce thème doivent débiter le plus tôt possible.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de conclure ce bref discours d'adieux en remerciant tous les collègues de cette Conférence, dont j'ai eu maintes fois l'occasion d'apprécier l'engagement et les grandes qualités de diplomatie. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au secrétariat dont je salue le remarquable professionnalisme.

Nous avons ici les ambassadeurs de la ville martyre de Nagasaki et je m'étais dit que je terminerais sur une note optimiste. Cette note, la voici: la Conférence du désarmement, notre Conférence du désarmement, dispose, à mon avis, de tous les atouts et de tous les moyens nécessaires pour consolider la dynamique observée cette année. Pour sortir de l'impasse, il faut, et je crois qu'il suffit, que l'ensemble de ses membres accepte de passer du stade des lamentations à celui des négociations. Pour ma part, je suis sûr que les membres y parviendront.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur de Belgique pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs pour la présente séance plénière est épuisée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. LANDMAN (Pays-Bas): Monsieur le Président, pour diverses raisons, la délégation néerlandaise ne s'est pas exprimée sur la question qui était au centre de votre mandat: les garanties de sécurité négatives.

(M. Landman, Pays-Bas)

*L'orateur poursuit en anglais.*

J'ai le grand plaisir d'intervenir après avoir écouté attentivement les observations avisées que mon collègue japonais, l'Ambassadeur Mine, a formulées sur cette question. Je tiens simplement à souligner que le point de vue des Pays-Bas se trouve reflété en grande partie dans la déclaration que l'Ambassadeur a faite sur ce thème crucial, thème auquel les Pays-Bas ont toujours attaché une grande importance et qui est aussi lié aux nombreuses questions pertinentes que l'Ambassadeur a soulevées et auxquelles il est encore difficile de répondre. Je constate que les débats ont été utiles, mais il me paraît également évident que cette question mérite un examen plus poussé.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas pour son commentaire. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Je voudrais à présent appeler votre attention sur la lettre adressée le 17 mai 2006 par l'Ambassadeur Doru Costea, qui présidait alors la Conférence, au Directeur général de l'AIEA, invitant ce dernier à envoyer un représentant de l'Agence faire un exposé à la Conférence du désarmement sur la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Vous vous souviendrez que j'ai reçu une lettre datée du 7 août 2006 de M. Tariq Rauf, chef de la section des politiques en matière de vérification et de sécurité, au Bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques de l'AIEA, dans laquelle ce dernier m'informait que les représentants de l'AIEA seraient en mesure de faire à la Conférence du désarmement, lors de la séance plénière prévue pour le jeudi 24 août 2006, un exposé sur les questions liées à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. M. Rauf me priait de bien vouloir lui indiquer si cette proposition agréait les États membres de la Conférence. La teneur de cette lettre a été portée à l'attention des membres de la Conférence par les coordonnateurs de groupe.

Les consultations que j'ai tenues avec les coordonnateurs de groupe et la Chine sur ce point ont abouti. J'ai donc l'intention d'écrire à M. Tariq Rauf pour l'informer que la Conférence accepte la date qu'il a proposée pour l'exposé des représentants de l'AIEA. Cet exposé serait donc fait lors de la séance plénière du jeudi 24 août 2006 à 10 heures, qui sera consacrée au débat général. Cette séance officielle sera suspendue immédiatement après l'exposé considéré, et une séance informelle consacrée à des questions et réponses sera alors ouverte. Il demeure entendu que ce cas constitue un précédent qui sera appliqué à l'avenir dans des situations similaires.

Puis-je considérer que la Conférence consent à l'envoi de cette lettre? Je ne vois aucune objection.

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT: Je voudrais à présent dire quelques mots, puisque la présidence sénégalaise s'achève.

La présente séance plénière marque la fin de la présidence sénégalaise. Permettez-moi de saisir cette occasion pour faire quelques brèves observations. Je ne crois pas que le moment soit venu de tirer des conclusions finales puisque le travail réalisé cette année par cette auguste

(Le Président)

assemblée et caractérisé par une coordination des activités entre les six Présidents constitue une première étape dans le processus de relance de la Conférence du désarmement. L'examen informel du rapport final, il y a quelques jours, a d'ailleurs montré l'importance et la densité des travaux de cette année. Il est à espérer que la collaboration étroite et active des six Présidents de la session de 2006 se poursuivra l'année prochaine.

Je tiens à remercier pour cette initiative de coopération entre les Présidents successifs de l'année 2006, non seulement le premier Président, l'Ambassadeur de Pologne, M. Zdzisław Rapacki, mais aussi les autres Présidents, les Ambassadeurs de la République de Corée, M. Park In-Kook, et son successeur, M. Chang Dong-Hee, l'Ambassadeur de Roumanie, M. Doru-Romulus Costea, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Valery Loshchinin, ainsi que l'Ambassadeur de Slovaquie, M. Anton Pinter, qui assurera la dernière présidence de la session 2006.

Sous la présidence sénégalaise, les délégations ont eu l'occasion d'engager le débat sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et sur un programme global de désarmement. Je crois pouvoir dire que les discussions ont été riches et encourageantes et je remercie toutes les délégations présentes dans cette salle pour leur participation active à ces débats.

En ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, qui sont l'un des points importants de l'ordre du jour, on a pu constater l'existence de positions divergentes, mais les discussions ont beaucoup aidé à clarifier les positions respectives et à mieux comprendre les soucis des pays non dotés d'armes nucléaires et leurs fortes attentes.

J'ai également été encouragé par la participation active des délégations au séminaire que j'ai pu organiser à ce sujet avec l'assistance de l'UNIDIR et de sa directrice dynamique, M<sup>me</sup> Patricia Lewis, et auquel ont collaboré d'éminents chercheurs. Au cours de ce séminaire, différentes idées et approches nouvelles ont surgi, qui, j'en suis convaincu, feront à l'avenir l'objet de discussions approfondies aussi bien ici qu'ailleurs.

Le programme global de désarmement, qui est inscrit à l'ordre du jour de la Conférence depuis plusieurs années, continue de revêtir une importance cruciale pour un grand nombre de pays. Il a été pris note de diverses propositions, notamment celle touchant la négociation d'un traité sur le commerce des armes classiques. Étant originaire d'un continent dans lequel les armes légères continuent de déclencher et d'entretenir des conflits, faisant des milliers de victimes chaque année, je ne peux qu'applaudir et encourager cette initiative, qui vient à point nommé.

Je souhaite exprimer ma satisfaction devant les efforts persévérants des Collaborateurs de la présidence qui ont largement mérité la confiance placée en eux par les six Présidents de la session de 2006. Il s'agit de nos éminents collègues de l'Algérie, M. Idriss Jazaïry, de la Bulgarie, M. Petko Draganov, du Chili, M. Juan Martabit, de l'Italie, M. Carlo Trezza, du Japon, M. Yoshiki Mine, et de Sri Lanka, M<sup>me</sup> Sarala Fernando, que je remercie pour leur constante disponibilité à mon égard.

(Le Président)

Je souhaiterais également exprimer toute ma gratitude aux délégations pour leur soutien à la présidence sénégalaise et pour leur participation enrichissante aux débats sur les points inscrits à l'ordre du jour et examinés pendant cette présidence. Je les remercie tout particulièrement d'avoir répondu massivement aux consultations que j'ai eu à mener dans l'exercice de mes fonctions. Bien entendu, je n'oublie pas les coordonnateurs des groupes régionaux et le représentant de la Chine, qui ont été des relais efficaces.

Mes remerciements chaleureux vont au Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs, en particulier M. Tim Caughley, M. Jerzy Zaleski et M. Valère Mantels, dont l'assistance et le professionnalisme m'ont considérablement facilité la tâche.

Enfin, je tiens à dire un grand merci aux interprètes qui nous ont accompagnés tout au long de nos travaux avec efficacité et dévouement. La présidence sénégalaise s'honore d'avoir pu accomplir sa mission avec l'aide de vous tous, et je voudrais donc vous en remercier.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le 22 août 2006 à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 10 h 45.*

-----